



HONORAIRES D'AGENCE LES AGENCES DE PROVINCE

Honoraires vente toutes transactions immobilières :

- De 0 à 35 000 euros -----10%
- De 36 000 euros à 90 000 euros-----8%
- De 91 000 euros à 200 000 euros-----6%
- De 201 000 euros à 299 000 euros-----5%
- De 300 000 euros et plus-----4%

Les honoraires pourront être portés à 10% pour les transactions en inter-agence avec dans tous les cas un minimum de 3 000 euros.

Honoraires de gestion – administration de biens location – propriétaire :

- Les honoraires de gestion locative seront de 6% HT des encaissements, plus TVA en vigueur.

Honoraires de location et rédaction de bail Nonancourt :

- Les honoraires de location sont fixés à 1 mois de loyer brut à partager entre propriétaire et locataire par moitié dans la limite de 8€ le m² pour la part locataire. (zone 3)

Honoraires d'établissement et réalisation d'état des lieux :

- Frais d'état des lieux 3€ le m² maximum à partager entre propriétaire et locataire.

8 Place Aristide Briand 27320 NONANCOURT

02 32 30 33 33

Fax : 02 32 30 33 30 E-mail lesagencesdeprovince@orange.fr

Retrouvez nos annonces sur www.agpnonancourt.com